



# Débat EOS Eoliennes flottantes en Méditerranée



Cahier d'acteur N°7 - Juillet 2021



## UMF

Union Maritime et Fluviale  
Marseille-Fos

L'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos (UMF) est l'association professionnelle représentant toute la communauté maritimo-portuaire de Marseille-Fos. Elle regroupe l'ensemble des entreprises qui constituent la filière maritime et industrialo-portuaire, soit 24 professions, 450 entreprises et 25000 emplois directs. Elle veille à la reconnaissance de la filière portuaire comme acteur stratégique du commerce extérieur de la France et acteur majeur du développement de l'emploi et de l'économie régionale.

### Contact

Coordonnées :

22 Avenue Robert Schuman

13002 Marseille

Tél : +33 4 91 99 49 96

[umf@umf.asso.fr](mailto:umf@umf.asso.fr)

<https://umf.asso.fr/fr>

## CAHIER D'ACTEUR DE L'UMF

### Contribution de l'Union Maritime et fluviale de Marseille Fos vis-à-vis du projet éolien commercial en Méditerranée

#### Une ambition commune

**Pour les acteurs économiques de la place de Marseille Fos, l'installation de parcs éoliens commerciaux en Méditerranée est un projet stratégique majeur qui permettra de consolider les filières maritimes traditionnelles ( piliers de l'économie maritime) et accompagner l'émergence de nouvelles filières.**

Avec l'ambition de conduire le développement d'une économie verte/ responsable, de favoriser l'emploi et la compétitivité du port de Marseille-Fos, nos adhérents s'inscrivent résolument dans une démarche environnementale, entre autres :

- En déployant l'électrification des quais (La Méridionale, Corsica Linéa) : en offrant aux armateurs une chaîne de service d'approvisionnement en énergie propre,
- En offrant aux navires des énergies propres évitant les émissions polluantes : navires propulsés au GNL (La Méridionale, Corsica Linéa),
- En utilisant les modes alternatifs de transport (fluvial et ferroviaire) : Marseille Fos dans les 1<sup>er</sup> port européens pour le report modal,
- En favorisant l'économie circulaire (PIICTO à Fos) et l'innovation (démonstrateur VASCO et jupiter 1000),
- En permettant la dématérialisation (conception, mise en œuvre et utilisation de process informatiques tel que le Cargo Community System (CCS) de MGI, CI5).

C'est dans cette même logique que l'éolien offshore apparait comme une technologie mature à même de participer significativement à la production d'énergie propre sur le territoire.

# PERSPECTIVE D'AVENIR

## UN ENJEUX ENERGETIQUE AU CŒUR DU SUJET



### Une place industrialoportuaire au centre de la transition énergétique

Avec la mer Méditerranée et un gisement de vent exceptionnel, des profondeurs exploitables, Provence-Alpes-Côte d'Azur possède de véritables atouts pour développer l'éolien flottant.

Le port de Marseille-Fos, premier Port de France, se doit d'évoluer dans un monde en pleine mutation : 2 GW d'ici 2050 issues d'éoliennes flottantes offshore, est un objectif en phase avec le plan climat régional de 2017.

En parallèle, il est nécessaire de créer une filière industrielle sur le territoire.

La priorité est de concrétiser le projet " Provence Grand Large", première ferme pilote en Méditerranée, composée de 3 éoliennes de 8 MW reposant sur des flotteurs au large de Fos-sur-Mer. C'est une étape indispensable pour le développement de l'éolien maritime en Méditerranée.

### Notre positionnement

L'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos souhaite donc insister sur l'importance de ce projet de parcs commerciaux, sur ses bénéfices tant pour l'activité économique que pour le potentiel énergétique, tout en tenant compte des problématiques portuaires qu'un tel projet pourrait engendrer.

Nous prenons en compte les enjeux actuels autour de l'énergie et en faisons un point central de notre politique.

### ENJEUX SOCIAUX-ECONOMIQUE

#### Pour la filière industrielle

Le marché de l'éolien va permettre de pérenniser l'emploi de salariés travaillant aujourd'hui sur de grands chantiers, mais aussi de prendre le relais en matière d'emploi (ce projet touchera environ 200 entreprises en région PACA). La maintenance des sites permettra d'enraciner tout ou partie des métiers. Il existe aujourd'hui des entreprises présentes sur ce secteur.

La zone industrialo-portuaire des bassins Ouest de Marseille-Fos représente aujourd'hui un potentiel considérable, unique en Méditerranée :

- 9 000 hectares, dont 1900 seulement utilisés,
- 20 kilomètres de façade maritime, dont 10 kilomètres seulement utilisés,
- Une zone qui peut offrir des services et des infrastructures performantes pour soutenir le développement,
- Une place cherchant à favoriser le développement sur le long terme de la valeur ajoutée et de l'emploi local.

Si les filières industrielles de fabrication des pièces constitutives des éoliennes sont déjà bien structurées, les process d'assemblages pourront s'appuyer sur le tissu des entreprises présentes dans la région, et permettre la participation des acteurs portuaires à la chaîne de valeur liée à la réalisation du parc éolien offshore dans le bassin méditerranéen.

Le port présente de nombreuses infrastructures (quais

dédiés, grues mobiles,...) qui sont particulièrement adaptées pour manutentionner des " marchandises conventionnelles ", ou pour le montage à quai des pièces lourdes qui pourront être ensuite amenées jusqu'au parc par flottage.

#### Les chiffres clés:

- La fabrication ou l'assemblage final du flotteur et une intégration de l'éolienne dans un ou plusieurs ports proches du site engendrerait de l'emploi local que l'on peut estimer entre 200 et 300 emplois équivalent temps plein (ETP) pour 2 parcs de 250MW,
- Pour la préfabrication des éléments du flotteur, tout ou partie de l'activité peut être réalisée en France ou en Europe, en fonction des capacités des industriels à fournir les sous-ensembles. Cela représente environ 2 000 emplois sur deux ans,
- L'installation et le démantèlement engendreraient environ 70 à 150 emplois pour la période d'activité,
- Enfin, la maintenance des fermes créerait environ 100 à 125 emplois pour 2 parcs de 250MW,

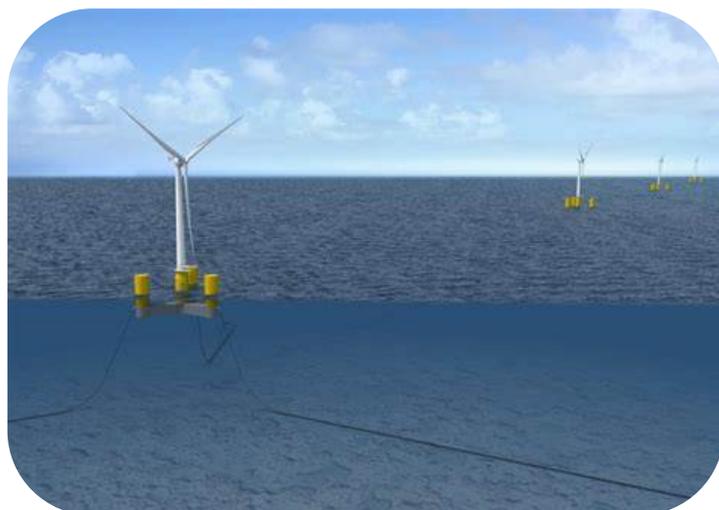
Il s'agit d'une activité locale et de long terme puisqu'elle correspond à la durée de vie des parcs, entre 25 et 30 ans.

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La poursuite du développement de l'éolien en mer doit contribuer à l'atteinte de l'objectif de 40 % d'électricité renouvelable à l'horizon 2030, fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015.

Le développement des énergies renouvelables en mer est au cœur de la transition énergétique et de la croissance bleue dans lesquelles la France s'est engagée. La façade méditerranéenne présente un potentiel de premier ordre pour le développement de la filière de l'éolien : la mer étant plane, les vents rencontrent peu d'obstacles. Ils sont donc plus soutenus, plus réguliers et moins turbulents que sur terre. Ainsi, à puissance égale, une éolienne offshore peut produire jusqu'à 2 fois plus d'électricité qu'une éolienne terrestre.

La transition écologique et énergétique est un enjeu majeur qui induit le recours à des sources d'énergie renouvelables, en vue de réduire l'émission de gaz à effet de serre et de préserver le climat. L'éolien marin flottant représente parmi ces nouvelles ressources l'une des plus régulières et de moindres nuisances .

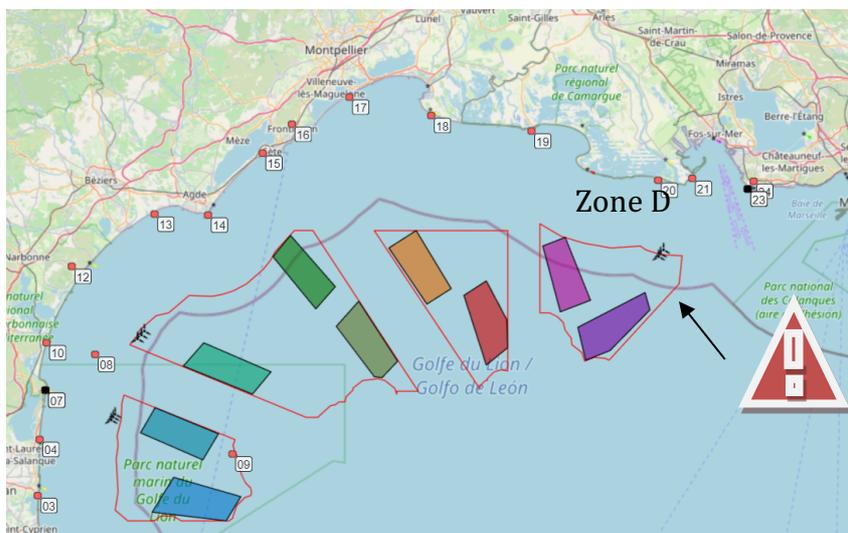


# ASSURER UNE COHABITATION AVEC LES DIFFERENTES ACTIVITES EN MER

## EN MER

La carte ci-dessous permet de visualiser les parcs fictifs au sein des quatre zones d'étude en mer.

Source : <http://eoliennes-flottantes-mediterranee.geophom.info/>



La mer doit demeurer un espace partagé et non privatisable. L'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos attache donc une importance particulière à la bonne cohabitation des activités maritimes, afin que l'ensemble des acteurs présents sur le territoire puissent exercer leur activité dans les meilleures conditions.

La **sécurité maritime est la première exigence collective à garantir**. L'implantation d'une ferme commerciale en bordure Est (zone D) qui est proposé sur la carte ci-dessus pourrait engendrer des incidences sur la circulation maritime :

1/Cela pourrait impacter le trafic commercial actuel :

- En effet, la zone D est bordée sur son côté oriental par une route maritime très fréquentée, où se croisent **les plus gros navires du monde**,
- De plus, à la limite extérieure des 12 milles, et non loin de la partie Est de cette macrozone, il existe une "zone de dérive" pour les grands navires en attente de leur poste au GPMM,
- Le trafic supplémentaire engendré par la mise en place et la maintenance de parcs commerciaux demandera une vigilance accrue.

2/ Le raccordement à terre devra tenir compte des éléments suivants :

- Préservation des zones de mouillage, des chenaux et des darses du GPMM,
- Présence du Parc marin de la côte bleue à l'Est du golfe de Fos,
- Présence du Parc naturel régional de Camargue à l'Ouest du golfe de Fos.

De plus l'ouverture du golfe de Fos, est un noeud de trafic, réunion de routes maritimes venant de toutes les directions. Il n'existe aucun DST (dispositif de séparation du trafic) dans cette zone.

L'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos restera attentive sur le sujet et invitera les maitres d'ouvrage à maintenir le haut niveau de concertation d'ores et déjà engagé.



